

## Séance du Conseil communal du 30 janvier 2007.

### **00. Procès-verbal dernière séance (p.m 26 décembre 2006)**

Le Conseil en séance publique, DECIDE d'approuver le procès-verbal de sa séance du 26 décembre 2006 tel qu'il est proposé.

### **01. Administration générale : Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.**

Le Conseil en séance publique, DECIDE d'adopter le nouveau règlement d'ordre intérieur relatif à son fonctionnement.

### **02. Administration générale : Fixation définitive du tableau de préséance.**

Le Conseil en séance publique, PREND ACTE de la fixation du tableau de préséance visé aux articles 1 à 4 du règlement d'ordre intérieur du Conseil.

### **03. Administration générale : Règlement d'ordre intérieur du comité de concertation entre la commune et le C.P.A.S. – Délégation du Conseil communal.**

Le Conseil en séance publique, DECIDE :

- d'arrêter les règles auxquelles sont soumises lesdites réunions de concertation.
- que les candidats suivants sont élus membres du comité de concertation entre la commune et le CPAS :
- Monsieur Alain CLABOTS, Bourgmestre, membre de droit ;
- Monsieur Nicolas CORDIER ;
- Madame Geneviève GODEFROID-HOSSELET.

### **04. Administration générale : Politique de prévention et de sécurité – Convention relative à la mise en place du dispositif APS.**

Le Conseil en séance publique, DECIDE d'approuver la convention relative à la mise en place d'une coopération entre les communes de Beauvechain, Chaumont-Gistoux, Grez-Doiceau et Incourt et la zone de police Ardennes brabançonnaises dans le cadre du lancement du dispositif Agents de Prévention et de Sécurité (A.P.S.).

### **05. Administration générale : Commission Police et sécurité – Composition.**

Le Conseil en séance publique, DECIDE : Article 1 : de maintenir la commission « Police et Sécurité ».

Article 2 : cette commission comprendra sept membres qui se répartissent comme suit :

- 4 membres des groupes de la majorité :
  - \* Monsieur Pascal TOLLET ;
  - \* Monsieur Roland SPREUTEL ;
  - \* Monsieur Pierre BARBIER ;
  - \* Monsieur Erik TODTS ;
- 3 membres des groupes de la minorité.
  - \* Monsieur Pascal GOERGEN ;
  - \* Madame Sybille de COSTER-BAUCHAU ;
  - \* Monsieur Paul ROBERTI de WINGHE.

### **06. Administration générale : Commission Toponymie – Composition.**

Le Conseil en séance publique, DECIDE : Article 1 : de renouveler la commission « Toponymie ».

Article 2 : cette commission comprendra sept membres :

- 4 membres des groupes de la majorité :
  - \* Monsieur Victor PIROT ;
  - \* Monsieur Benoît MAGOS ;
  - \* Monsieur Emmanuel FEYS ;
  - \* Monsieur Roland VANSEVEREN ;
- 3 membres des groupes de la minorité.

- \* Monsieur Daniel OVERSTEYNS ;
- \* Monsieur Luc COISMAN ;
- \* Monsieur Paul ROBERTI de WINGHE.

#### **07. Administration générale : Commission des Travaux publics – Composition.**

Le Conseil en séance publique, DECIDE : Article 1 : de créer la commission « Travaux publics ». Article 2 : cette commission comprendra sept membres :

- 4 membres des groupes de la majorité : Monsieur Pascal TOLLET, Monsieur Roland SPREUTEL, Monsieur Nicolas CORDIER et Monsieur Erik TODTS ;
- 3 membres des groupes de la minorité : Monsieur Michel JONCKERS, Monsieur Pascal GOERGEN et Monsieur Paul ROBERTI de WINGHE.

#### **08. Administration générale : Accueil extrascolaire – Composition de la « Commission Communale de l'Accueil » (CCA).**

Le Conseil en séance publique, PREND CONNAISSANCE des modalités de constitution de la Commission Communale de l'Accueil (CCA) ; DECIDE de constituer une CCA de 20 membres (quatre représentants pour chacune des cinq composantes) ; PREND ACTE de l'élection par le Collège communal de Madame Valérie Vanbever au sein de la CCA.

#### **09. Administration générale : Intercommunales et sociétés diverses – Représentation communale.**

Le Conseil en séance publique, DECIDE, pour la période de 2007 à 2012 inclus : Article 1 : de désigner Monsieur Alain CLABOTS, Bourgmestre pour représenter la commune aux assemblées de toutes les sociétés dont la commune fait partie sauf décision particulière. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Bourgmestre, la représentation de la commune sera assurée par un des Echevins, à savoir Messieurs Vanseveren, Barbier, Cordier, Madame Valérie Vanbever, et Monsieur Tollet. Article 2 : PROPOSE comme représentants du Conseil, auprès des Intercommunales :

- 3 membres de la majorité à SEDILEC :

À savoir :

- Monsieur Pascal TOLLET ;
- Monsieur Nicolas CORDIER ;
- Monsieur Roland VANSEVEREN ;

+ 2 membres de la minorité, à savoir :

- Monsieur Pascal GOERGEN ;
- Monsieur Paul ROBERTI de WINGHE.
- 3 membres de la majorité à SEDITEL :

À savoir :

- Madame Josiane BRUMAGNE ;
- Monsieur Nicolas CORDIER ;
- Monsieur Roland SPREUTEL ;

+ 2 membres de la minorité, à savoir :

- Madame Sarah OLBRECHTS-van ZEEBROECK ;
- Monsieur Luc COISMAN.
- 3 membres de la majorité à SEDIFIN :

À savoir :

- Monsieur Victor PIROT ;
- Monsieur Nicolas CORDIER ;
- Monsieur Alain CLABOTS ;

+ 2 membres de la minorité, à savoir :

- Monsieur Michel JONCKERS ;
- Monsieur Daniel OVERSTEYNS.
- 3 membres de la majorité à l'I.B.W. :

À savoir :

- Monsieur Alain CLABOTS ;
- Monsieur Roland VANSEVEREN ;
- Monsieur Pierre BARBIER ;

- + 2 membres de la minorité, à savoir :
- Monsieur Michel JONCKERS ;
  - Monsieur Luc COISMAN.
  - 3 membres de la majorité à l'I.S.B.W. :

À savoir :

- Monsieur Benoît MAGOS ;
  - Monsieur Erik TODTS ;
  - Monsieur Pierre BARBIER ;
- + 2 membres de la minorité, à savoir :
- Madame Geneviève GODEFROID-HOSSELET ;
  - Monsieur Alain JACQUET.

Article 4 : de notifier les présentes propositions aux sociétés prérappelées.

**10. Affaires culturelles : Office du Tourisme et des Loisirs ASBL – Représentant de la minorité au Conseil d'administration - Désignation.**

Le Conseil en séance publique, DECIDE : Article 1 : de désigner Monsieur Luc COISMAN en qualité de représentant de la minorité du Conseil communal au sein du Conseil d'administration de l'asbl Office du Tourisme. Article 2 : de transmettre la présente décision à l'Office du Tourisme et des Loisirs.

**11. Affaires culturelles : Centre culturel de la Vallée de la Néthen, asbl – Représentants à l'assemblée générale et au conseil d'administration – candidatures - Désignations.**

Le Conseil en séance publique, DECIDE : Article 1 : de désigner les 6 représentants de la Commune de Grez-Doiceau au sein de l'Assemblée générale du Centre Culturel de la Vallée de la Néthen comme suit :

1. Monsieur Victor PIROT ;
2. Monsieur Benoît MAGOS ;
3. Monsieur Erik TODTS ;
4. Monsieur Pierre BARBIER ;
5. Monsieur Paul ROBERTI de WINGHE ;
6. Monsieur Daniel OVERSTEYNS.

Article 2 : de proposer les candidatures au Conseil d'administration de Messieurs PIROT, BARBIER et ROBERTI de WINGHE. Article 3 : de transmettre la présente décision au Centre Culturel de la Vallée de la Néthen, à l'Administration communale de Beauvechain ainsi qu'à la Province du Brabant Wallon et au Ministère de la Communauté Française.

**12. Affaires sociales : «Agence Immobilière Sociale du Brabant Wallon», asbl - Représentant de la Commune – Désignation.**

Le Conseil en séance publique, DECIDE : Article 1 : de désigner Madame Josiane BRUMAGNE en qualité de représentant de la commune au sein de l'assemblée générale de l' AIS. Article 2 : de transmettre la décision du Conseil communal à l'Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon.

**13. Affaires sociales : Agence Locale pour l'Emploi, asbl – Représentants du Conseil communal – Candidatures - Désignations.**

Le Conseil en séance publique, DECIDE : Article 1 : de désigner les 7 représentants suivants au sein de l'asbl Agence Locale pour l'Emploi :

1. Monsieur Gérard van der STRATEN WAILLET ;
2. Madame Alix MICHIELS ;
3. Madame Françoise DARMSTAEDTER ;
4. Madame Marie-Pierre DOUHET ;
5. Madame Virginie NEVERS ;
6. Madame Geneviève GODEFROID-HOSSELET ;
7. Monsieur Alain JACQUET.

Article 2 : de transmettre la présente décision à Monsieur Gérard van der Straten Waillet et au secrétariat de l'A.L.E.

**14. Affaires sociales : CPAS – MCAE – Règlement d'ordre intérieur et annexes – Approbation.**

Le Conseil en séance publique, **DECIDE** 'approuver le nouveau règlement d'ordre intérieur des MCAE Baby Club-Baby Boom ainsi que le projet d'accueil.

**15. Affaires sociales : I.S.B.W. - Service garde d'enfants malades à domicile – Convention de collaboration – Exercice 2007.**

Le Conseil en séance publique, DECIDE : Article 1 : de marquer son accord sur le texte de la convention proposée par l' I.S.B.W. Article 2 : de transmettre la présente décision à l'I.S.B.W ainsi qu'au département finances.

**16. Cultes : Fabrique d'Eglise de Gottechain – Budget 2007 – Avis.**

Le Conseil en séance publique, DECIDE : Article 1 : d'émettre un avis favorable quant à l'approbation du budget 2007 de la Fabrique St Remacle à Gottechain, lequel se clôture en recettes et en dépenses à 9.318,07 € grâce à une intervention communale de 8022,81 € inscrite sous l'article 17 des recettes ordinaires ; Article 2 : de charger le Collège échevinal de l'exécution de cette décision.

**17. Finances : Fiscalité communale - Taxe communale sur les secondes résidences – Exercice 2007 – Règlement-taxe – Précisions.**

Le Conseil en séance publique, PREND ACTE de la réponse donnée à l'autorité de tutelle par le Collège communal en application de sa délibération du 28 novembre 2006.

**18. Finances : Service de distribution d'eau du Sud-Est du Brabant Wallon - Sous-bassin hydrographique : Dyle-Gette - Commune de Grez-Doiceau (Bossut-Gottechain) -- Alimentation en eau d'un lotissement, rue A. Snaps, cadastré 155D (4 lots) - Souscription de parts sociales.**

Le Conseil en séance publique, DECIDE : Article 1 : de souscrire 439 parts sociales de 25 euros dans le capital du sous-bassin hydrographique : Dyle-Gette en vue de financer l'alimentation en eau d'un lotissement (4 lots), rue A. Snaps à Bossut Gottechain libérées par le versement en espèces de 10.973,83 euros (dix mille neuf cent septante-trois euros quatre-vingt-trois cents) du lotisseur. Article 2 : de transmettre cette délibération, en triple exemplaire, à la Société Wallonne des Eaux.

**19. Finances : Budget communal – service extraordinaire – exercice 2007 – petits achats / remplacements de matériel/ machines / équipements/mobilier – limitation dépenses / passation de marchés / conditions – approbation.**

Le Conseil en séance publique, DECIDE : Article 1 : d'autoriser le Collège Communal à attribuer par procédure négociée sans publicité les marchés relatifs aux dépenses ci-après mentionnées et de limiter ces dépenses au montant respectif de leur crédit budgétaire qui est inscrit au budget communal de l'exercice 2007(service extraordinaire) :

<b>Articles budgétaires</b>	<b>Objets</b>	<b>Montants présumés (euros)</b>
104/741-51	Achat de mobilier de bureau	3.000
104/742-53	Achat matériel informatique Prises sécurité PC	3.500
10401/742-98	Achat de matériel Rangement archives	6.000
124/723-60	Aménagement de bâtiments Convecteur Doiceau	4.000
12402/724-60	Maintenance extra – Immeuble R. des Béguinages 14	2.500
12408/724-60	Maintenance extraordinaire - pavillon police – conformité incendie	1.000
12409/724-60	Maintenance extraordinaire -Lacourt 174 - local scout-toiture	1.000
42121/73160	Travaux voirie – Monts – Rail de sécurité	1.500
42141/731-60	Travaux –Lambais	2.000
421/744-51	<u>Achat matériel :</u> Tondeuses + tronçonneuses : 3.000 Poste à souder : 2.000 Compresseur : 2.500	13.000

	Epandeur de sel : 500 Fraiseuse + canon à chaleur : 2.500 Plaque vibreuse : 2.500	
425/741-52	Achat petit équipement Poubelles	2.500
42607/732-60	Travaux éclairage Rue G. Pensis	3.000
72101/72452	Réaménagement de la cuisine de l'école de Pécrot	5.500
72201/724-60	Maintenance – Préau Nethen	5.000
722/741-98	Achat de mobilier divers	3.000
734/742-98	Achat de matériel divers Instruments	3.000
734/749-52	Achat d'ouvrages	3.000
76101/741-98	Achat de mobilier divers	1.000
76401/724-60	Maintenance extraordinaire – Installations sportives Pécrot	5.000
76409/725-60	Maintenance extraordinaire – FC Gastuche	2.000
765/725-60	Maintenance extraordinaire – Pare-ballons et but - Pisci Nethen	2.500
767/724-54	Maintenance extra- Bibliothèque	2.500
767/749-52	Achat d'ouvrages	1.500
79002/724-60	Cheminée Cure de Pécrot	3.000
79009/724-60	Eglise de Grez – Traitement de la mэрule	3.500
832/741-98	Achat de mobilier divers – Espace social	2.000
876/721-60	Aménagement canisite	1.000
87803/724-60	Maintenance Morgue Néthen	5.000
879/725-60	Equipement PCDN	6.000

Article 2 : de confirmer que le cahier général des charges ne s'applique pas aux marchés dont le montant estimé est inférieur à 5.500 euros hors tva. Article 3 : ces marchés feront l'objet d'une délibération d'attribution du Collège, après consultation d'au moins 3 firmes, en faisant référence à la présente décision.

**20. Finances : Petits investissements à inscrire au budget ordinaire – Autorisation – Fixation des limites.**

Le Conseil en séance publique, DECIDE : Article 1 : d'autoriser le collège communal à inscrire de petites dépenses d'investissement au service ordinaire du budget, dans les limites ci-après définies, et moyennant référence dans les délibérations du collège de la présente autorisation. Article 2 : de fixer la limite de ces petites dépenses d'investissement à 5.000 € HTVA par marché et à 1.500 € HTVA par unité.

**21. Finances : CPAS - délibération du 18 décembre 2006 – budget 2006 – modification budgétaire n°4 - Approbation.**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**22. Finances : CPAS - délibération du 18 décembre 2006 – Budget 2007 – Demande d'un douzième provisoire.**

Le Conseil en séance publique, DECIDE : d'approuver la délibération du Conseil du Centre Public d'Action Sociale dont il est question ci-dessus.

**23. Finances : Emprunt destiné au financement des travaux extraordinaires relatifs à l'extension des bâtiments scolaires par construction de 6 classes et modernisation d'un bâtiment sis chaussée de Jodoigne 7 – Avenant de clôture.**

Le Conseil en séance publique, DECIDE : Article 1 : d'emprunter auprès de Dexia Banque, sous la garantie du S.G.I.P.S. un montant complémentaire de 25.778,79 € ce qui porte l'opération initiale à 351.992,34€. Ce complément sera également affecté au paiement de la quote-part de la commune dans la dépense précitée.

**24. Mobilité : Plan de mobilité (P.C.M) – Commission communale de la Mobilité à Grez-Doiceau – Composition – Modification.**

Le Conseil en séance publique, DECIDE : Article 1 : de procéder aux remplacements des représentants du Conseil au sein de la Commission communale de la mobilité en fixant les représentants des groupes concernés comme suit :

- Groupe L.B. : Monsieur Pascal GOERGEN
- Groupe Union : Monsieur ROBERTI de WINGHE.

Article 2 : de maintenir sa délibération du 15 avril 2003 pour le surplus.

**25. Patrimoine : Les Amis du Parc de la Dyle - résiliation du bail du 31 août 1985 – principe.**

Le Conseil en séance publique, DECIDE : Article unique : de marquer son accord sur le principe de résilier le bail du 13 août 1985 et de le remplacer par un bail emphytéotique d'une durée de 27 ans et de prévoir dans ledit bail l'insertion d'une clause de bonne gestion.

**26. Travaux publics : Travaux d'amélioration et de sécurisation d'un tronçon de l'Allée du Bois de Bercuit à Grez-Doiceau – Principe – Dossier projet, estimation: approbation – Mode de passation du marché.**

Le Conseil en séance publique, DECIDE : Article 1: d'approuver le principe des travaux d'amélioration et de sécurisation d'un tronçon de l'Allée du Bois de Bercuit. Article 2: d'approuver l'estimation des travaux précités au montant global de 153.236,22 € TVAC. Article 3 : d'approuver le dossier, comprenant notamment le cahier spécial des charges, les métrés récapitulatifs et estimatifs, le plan et l'avis de marché, tel que présenté par l'auteur de projet. Article 4 : d'abroger sa décision du 25 janvier 2005 pour ce qui a trait au même objet que la présente décision. Article 5 : de choisir l'adjudication publique comme mode de passation du présent marché de travaux. Article 6: de transmettre un exemplaire de la présente au département des finances, pour suite voulue.

**27. Travaux publics : Plan triennal 2004-2006 – Travaux d'amélioration et d'égouttage de la rue des Genêts – Projet modifié : approbation – Subsidés.**

Le Conseil en séance publique, DECIDE : Article 1 : d'approuver le dossier projet des travaux d'amélioration et d'égouttage de la rue des Genêts, modifié comme suite aux remarques de l'IBW, comportant les plans, le cahier spécial des charges et le métré estimatif au montant global de 543.289,99 € TVAC. Article 2: de transmettre le dossier complet au Ministère de la Région wallonne et à l'I.B.W. en vue de l'obtention de la promesse ferme sur projet dans le cadre du programme triennal 2004-2006.